



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

AT/vg

Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace

Procès-verbal de la réunion du 22 mai 2012

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 19 et 23 avril et des 3 et 7 mai 2012
2. Livre vert Benelux - programme de travail commun 2013-2016 (cf. courrier électronique du 9 mai 2012)
- Examen des sujets concernant les domaines de compétences de la commission en vue de l'élaboration d'une prise de position
3. COM(2012) 140: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPEEN
Combattre la criminalité à l'ère numérique: établissement d'un Centre européen de lutte contre la cybercriminalité
- Rapportrice : Madame Diane Adehm
- Examen du document
4. COM(2012) 196: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES RÉGIONS
Stratégie européenne pour un Internet mieux adapté aux enfants
- Désignation d'un rapporteur
5. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, Mme Diane Adehm, M. Marc Angel remplaçant M. Claude Haagen, M. Eugène Berger, Mme Anne Brasseur, M. Jean Colombera, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Ben Fayot, M. Marcel Oberweis, M. Gilles Roth remplaçant M. Norbert Hauptert, M. Robert Weber remplaçant Mme Christine Doerner, M. Serge Wilmes

Mme Anne Tescher, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Christine Doerner, M. Claude Haagen, M. Norbert Hauptert

*

Présidence : M. Marcel Oberweis, Président de la Commission

*

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 19 et 23 avril et des 3 et 7 mai 2012

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont adoptés.

2. Livre vert Benelux - programme de travail commun 2013-2016 (cf. courrier électronique du 9 mai 2012)

- Examen des sujets concernant les domaines de compétences de la commission en vue de l'élaboration d'une prise de position

De l'examen du Livre Vert sous rubrique, il y a lieu de retenir les remarques suivantes de la commission :

- Télécommunications: Les auteurs du Livre Vert constatent que le Benelux compte un grand nombre de travailleurs frontaliers qui sont confrontés à des frais de télécommunication élevés. En ce qui concerne ce problème du Roaming, la commission salue l'initiative d'introduire un tarif local pour le territoire du Benelux.

- Economie de la connaissance: Le Livre Vert stipule que le développement de l'économie de la connaissance est favorisé par la formation d'un réseau de centres de recherche et d'innovation. La commission souligne l'importance d'une coopération au plan Benelux afin de renforcer le développement de l'économie de la connaissance. En matière de recherche, la Commission estime que les pays du Benelux devraient coopérer davantage en vue de promouvoir des projets communs dans la cadre européen de la Recherche, à savoir le programme Horizon 2020.

- Propriété intellectuelle: La Commission souligne l'importance du rôle de l'Office Benelux de la propriété intellectuelle (OBPI). Il est proposé de consulter le directeur de l'OBPI, M. Edmond Simon, au sujet de ce point du Livre Vert.

- Enseignement: Les auteurs du Livre Vert soulignent que la mobilité transfrontalière dans l'enseignement est une étape importante vers la mobilité transfrontalière du travail. La commission est d'avis que les pays du Benelux devraient agir de manière concertée en ce qui concerne l'accès aux Universités. Il s'agit d'éviter qu'un pays prenne des mesures de manière unilatérale en limitant l'accès des étudiants des deux autres pays à certaines études et de garantir un accès équilibré pour les étudiants ressortissant des pays Benelux

3. COM(2012) 140: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPEEN

Combattre la criminalité à l'ère numérique: établissement d'un Centre européen de lutte contre la cybercriminalité

- **Rapportrice : Madame Diane Aderm**
- **Examen du document**

Présentation du document

Selon des estimations, la cybercriminalité fait chaque jour plus d'un million de victimes dans le monde. Elle coûterait un total de 388 milliards USD au niveau international. La Commission européenne propose la mise en place d'un Centre européen de lutte contre la cybercriminalité (EC3) pour contribuer à la protection des entreprises et des citoyens européens contre ces menaces informatiques grandissantes. Le centre sera établi au cœur de l'Office européen de police, Europol, à La Haye. Il constituera le point focal européen dans la lutte contre la cybercriminalité et se concentrera sur les activités illicites en ligne menées par des groupes criminels organisés, et plus particulièrement sur celles qui génèrent des profits considérables, comme la fraude en ligne impliquant le vol des détails de comptes bancaires et de cartes de crédit.

Afin que le Centre européen de lutte contre la cybercriminalité apporte une valeur ajoutée tout en respectant le principe de subsidiarité, il devrait se concentrer sur les grands aspects suivants:

- les cybercrimes commis par des groupes criminels organisés, notamment ceux qui génèrent de grands bénéfices, tels que la fraude en ligne;
- les cybercrimes lourds de conséquences pour leurs victimes, tels que l'exploitation sexuelle des enfants en ligne; et
- les cybercrimes (y compris les attaques informatiques) à l'encontre des infrastructures et systèmes d'information critiques de l'Union.

Compte tenu de la nature changeante de la cybercriminalité, l'EC3 devrait également être en mesure d'agir pour répondre à des demandes des Etats membres ou pour faire face à l'apparition de nouvelles menaces informatiques auxquelles l'Union serait exposée.

L'EC3 devrait remplir quatre fonctions essentielles:

1. Servir de point de convergence européen des informations relatives à la cybercriminalité : Une fonction de fusion des informations assurerait un rassemblement des renseignements relatifs à la cybercriminalité provenant d'un grand nombre de sources publiques, privées et libres, enrichissant ainsi les données dont disposent les services de police.

2. Mettre en commun l'expertise européenne en matière de cybercriminalité pour soutenir les Etats membres dans le renforcement de leurs capacités : L'EC3 devrait aider les Etats membres à réprimer la cybercriminalité grâce à son savoir-faire et à l'organisation de formations. L'éventail proposé devrait aller de formations techniques spécifiques à des actions plus larges de développement des capacités donnant la possibilité aux fonctionnaires de police, aux procureurs et aux juges de traiter les affaires liées à la cybercriminalité. Un service «cybercriminalité» devrait être créé pour échanger les meilleures pratiques et les connaissances en la matière ainsi que pour prendre contact avec les Etats membres, les autorités répressives internationales, les autorités judiciaires, le secteur privé et les organisations de la société civile et pour répondre à leurs questions, par exemple en cas d'attaque informatique ou d'apparition de nouvelles formes d'escroquerie en ligne.

L'EC3 devrait également aider les Etats membres dans l'élaboration et le déploiement d'une application en ligne de notification des cybercrimes, basée sur des normes reconnues, afin d'acheminer les flux de notifications émanant des divers acteurs (entreprises, équipes gouvernementales ou nationales d'intervention en cas d'urgence informatique (CERT), citoyens, etc.) vers les autorités répressives nationales, et des autorités répressives nationales vers l'EC3. Enfin, l'EC3 devrait faciliter l'échange de bonnes pratiques en matière de justice pénale et d'application de la loi.

3. Apporter un soutien aux enquêtes des Etats membres sur la cybercriminalité : l'EC3 devrait fournir un soutien opérationnel aux enquêtes sur la cybercriminalité, par exemple en encourageant la mise en place d'équipes communes d'enquête sur la cybercriminalité et l'échange d'informations opérationnelles dans les enquêtes en cours.

4. Se faire le porte-voix des enquêteurs européens sur la cybercriminalité : l'EC3 pourrait assumer le rôle de point de ralliement des enquêteurs européens sur la cybercriminalité, les dotant d'une voix collective dans les discussions avec le secteur des TIC, d'autres sociétés du secteur privé, la communauté des chercheurs, les associations d'utilisateurs et les organisations de la société civile sur les moyens d'améliorer la prévention de la cybercriminalité et de coordonner des activités de recherche ciblée.

Echange de vues

- Un membre de la Commission souligne que, dans le cadre de la lutte contre la cybercriminalité, il faudra veiller à garantir un contrôle démocratique. Il s'agit de combattre la cybercriminalité avec des mesures légales.

- Vu que l'EC3 sera établi auprès d'Europol, ce centre touche principalement le champ de compétence de la Police. Une des difficultés auxquelles Europol est confronté est la coopération policière, puisque la Police reste une compétence nationale des Etats membres. La Commission s'interroge sur les moyens dont l'EC3 sera dotée ainsi que sur le fonctionnement de la coopération avec Europol et les Polices nationales.

Puisque la communication sous examen concerne le volet de la Police, la commission estime qu'elle devrait être examinée par la Commission des Affaires intérieures, de la Grande Région et de la Police. Le secrétariat de la commission en informera les services concernés.

Par ailleurs, un membre de la Commission informe qu'une réforme d'Europol est en cours d'élaboration. Il est proposé d'organiser une réunion jointe de la Commission des Affaires intérieures, de la Grande Région et de la Police, de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration ainsi que de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace afin de discuter de cette réforme d'Europol ainsi que de l'établissement du Centre européen de lutte contre la cybercriminalité dès que les détails seront disponibles.

4. COM(2012) 196: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES RÉGIONS

Stratégie européenne pour un Internet mieux adapté aux enfants

- Désignation d'un rapporteur

Mme Diane Adehm est nommée rapportrice.

5. Divers

- **COM(2012) 203** - RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES RÉGIONS
Premier rapport de la Commission relatif à l'application de la directive 2010/13/UE (Directive « Service de médias audiovisuels ») - Services de médias audiovisuels et dispositifs connectés : perspectives passées et futures

Mme Diane Adehm est nommée rapportrice.

- **COM (2012) 218** - COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS concernant la conclusion d'un accord intergouvernemental pour la mise en œuvre du programme européen de surveillance de la Terre (GMES) de 2014 à 2020

M. Marcel Oberweis est nommé rapporteur.

Luxembourg, le 23 mai 2012

La secrétaire,
Anne Tescher

Le Président,
Marcel Oberweis